PAYS DES HERBIERS

LES EPESSES - LE PUY DU FOU
LE CHÂTEAU ET LES VESTIGES DU VIEUX CHÂTEAU

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

JANVIER 2020

ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

Préambule : contexte législatif p 3

1. PRÉSENTATION P4

1.1 La commune des Epesses p 4
1.1.1 Présentation générale p 4
1.1.2 Monuments historiques p 4
1.1.3 Résumé historique p 5

1.2 Les vestiges du vieux château p 7
1.2.1 Localisation p 7
1.2.2 Historique et description p 8

1.3 Le château Renaissance p 9
1.3.1 Localisation p 9
1.3.2 Historique et description p 10

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS P13

2.1 Le périmètre actuel p 13
2.2 Le nouveau périmètre p 14
2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA p 15

Contexte législatif

La protection au titre des monuments

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9

Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

Code du patrimoine, article L.621-30

Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France.

Code du patrimoine, articles L.621-31 et L621-32

1. PRÉSENTATION

1.1 LA COMMUNE DES EPESSES

1.1.1 Présentation générale

Située au Nord-Est du département de la Vendée, Les Epesses fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

La commune s'étend sur une superficie de 3156 hectares. Elle est notamment limitrophe avec les communes des Herbiers et de Saint-Mars-la-Réorthe.

1.1.2 Monuments historiques

La commune des Epesses compte 4 monuments historiques.

Ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500 m.

- ***L'église*** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 25 novembre 1991,

- ***La chapelle Saint-Jean-Baptiste*** (2), inscrite au titre des monuments historiques par arrêté 9 mars 1965,

- ***Le château Renaissance*** (3), classé au titre des monuments historiques par arrêté du 15 janvier 1974,

- ***Les vestiges du vieux Château*** (4), classé au titre des monuments historiques par arrêté 13 août 1986.

Monuments historiques de la commune des Epesses

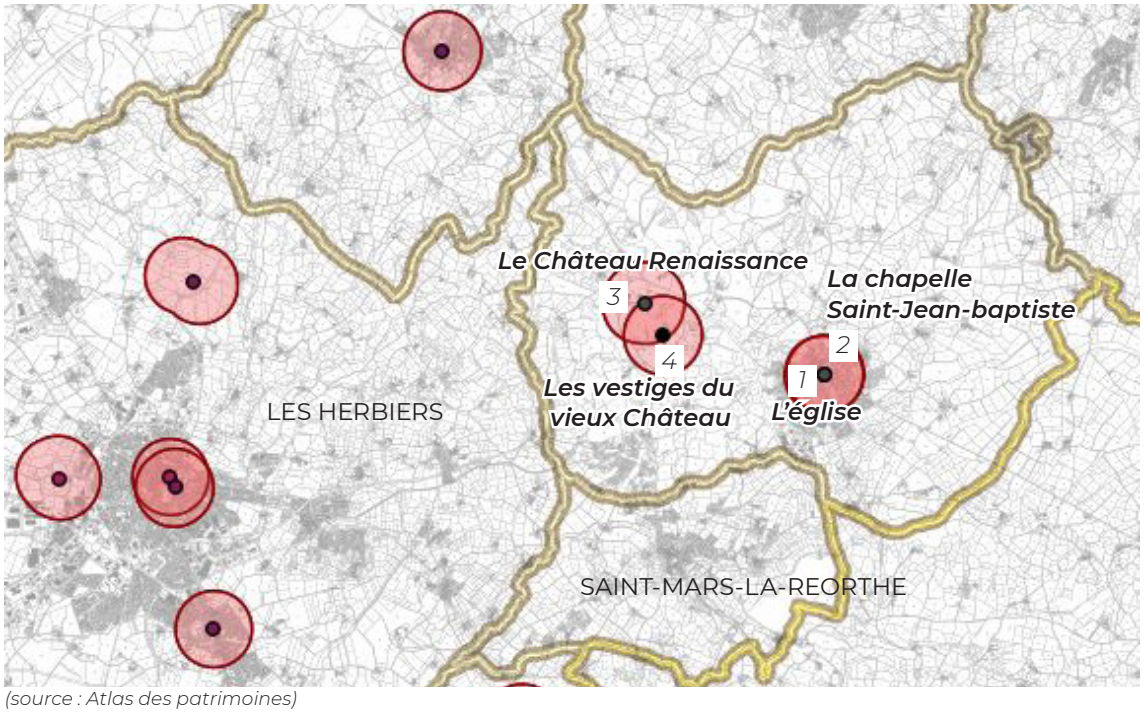

(source : Atlas des patrimoines)

1.1.3 Résumé historique

La toponymie des Epesses puise son origine de spisis mot latin signifiant « Epines » (fourrés) d'où par analogie le nom de LES EPESSES, et de ses habitants les Spicéens.

La Préhistoire et l'Antiquité

Peu de travaux archéologiques viennent documenter les périodes préhistorique et antique sur le territoire de la commune des Epesses.

Le Moyen Âge

Vers 884, une église dédiée à Notre-Dame est fondée aux Epesses.

En 1050, un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Vezelay, est fondé au lieu-dit Bellevue – chemin du Priouté, dans le haut bourg des Epesses. Cette première église est construite à l'emplacement de la nef centrale de l'église actuelle. Elle était probablement la chapelle de ce prieuré.

En 1103, le Pape Pascal II reconnait comme propriété de cette même abbaye, l'église Sainte-Marie des Epesses.

Les vestiges d'un premier château fort médiéval de la seigneurie du Puy du Fou sont toujours visibles, à quelques centaines de mètres de l'actuel château Renaissance. Celui-ci, construit au Xe et XIe siècle, a certainement pris la place d'une ancienne motte castrale.

Il se forme aux XIIe et XIIIe siècles, à proximité de ce château, une agglomération appelée Bourg-Bérard, composée de laboureurs, d'artisans, ainsi que de serviteurs et soldats du château.

Mais, vers l'an 1400, les Seigneurs du Puy du Fou veulent éloigner cette population et font construire, à l'emplacement de l'actuelle bourg des Epesses, près de la chapelle Saint-Jean et de l'église paroissiale en partie existante, un grand nombre d'habitations, pour y loger les habitants de Bourg-Berard. Le château médiéval est détruit par les troupes anglaises pendant la Guerre de Cent Ans (vers 1430). Au début du XVIIe siècle, un château Renaissance est construit.

Des guerres de religions aux guerres de Vendée

Fin XVe siècle, ou début de XVIe, les seigneurs du Puy du Fou agrandissent l'église des Epesses.

La commune des Epesses souffre, comme beaucoup de communes du bocage, des guerres vendéennes. Particulièrement entre 1793/1794 avec le déferlement des colonnes infernales de Turreau. Le 26 janvier 1793 une colonne vint spécialement de Cholet pour «révolutionner» la commune des Epesses.

Le château du Puy du Fou est incendié cette année-là, et seule l'aile gauche est épargnée par le feu. L'église des Epesses ayant été déclarée Bien National (elle servait d'entrepôt) reste intacte.

Un des derniers combats des Guerres de Vendée a lieu dans les bois entre Les Epesses et le Puy du Fou, et tourne à l'avantage des vendéens ; c'était en novembre 1799.

Le XIXe et le début du XXe siècle

Au cours du XIXe siècle, le bourg des Epesses se relève des séquelles de la Révolution.

Le cimetière est déplacé, une école est reconstruite en 1812, le bâtiment servant d'école ayant été incendié comme beaucoup de maisons lors des guerres de Vendée.

De nouvelles routes sont construites, les anciennes étant dans un état déplorable. Jusqu'au XVIIIe siècle, il n'y a qu'une seule grande route qui traverse les Epesses. Celle-ci part des Herbiers à l'Ouest et va vers Châtillon (aujourd'hui Mauléon) à l'Est, elle porte le nom de chemin du courrier.

À partir de 1840, de grands travaux sont entrepris pour la création et l'amélioration des routes. C'est à partir de cette date que le tracé des routes actuelles est établi.

Le 8 décembre 1854, le pape Pie IX déclare le dogme de l'Immaculée Conception : les paroissiens décident alors d'ériger une chapelle. Elle est inaugurée le 15 août 1855. L'édifice est construit à proximité immédiate d'un autel, surmonté d'une croix, édifié en souvenir du Concordat signé par Pie VII et Napoléon Bonaparte, en 1801, qui rendait la liberté de culte.

La fin du XIXe siècle voit apparaitre un développement de l'activité économique et commerciale, surtout vers Cholet. Se développe en particulier une intense activité du tissage, qui se pratique dans la plupart des maisons et surtout dans les caves de la rue du Pavé et du Haut Bourg. On y tisse de la toile pour mouchoirs, chemises et draps (lin et coton) ; le lin étant cultivé et filé dans les campagnes. L'activité industrielle est aussi prépondérante à cette époque sur la Sèvre, grâce à l'énergie hydraulique. L'activité agricole se développe avec l'accès aux foires importantes comme celle de Cholet.

Les Epesses se dote également des équipements modernes comme la création d'un bureau de poste en 1865 et d'une ligne de chemin de fer avec sa gare en 1914.

Malgré les guerres successives, en particulier la 1ere Guerre Mondiale si cruelle pour Les Epesses, les activités industrielles, agricoles et artisanales se développent.

De nombreux quartiers pavillonnaires sont créés à partir de la seconde partie du XXe siècle, présentant une urbanisation diffuse, qui s'est opérée le long des voies principales, tantôt rognant, tantôt obturant le paysage bocager alentour. De nouvelles voies, plus larges, car adaptées à la contrainte automobile, apparaissent et leurs rives font aussitôt l'objet d'une annexion par le bâti.

La commune des Epesses entre dans une nouvelle étape de son histoire avec le spectacle de la Cinéscénie du Puy du Fou et le Grand Parc. Une forte activité touristique se développe autour de ces derniers.

Sources :

- Les Epesses, L. Rondeau

- PLU des Epesses, SARL C. Kessler, 2008

- Divers documents non datés et référencés, prêtés par la mairie

- Château du Puy du Fou, aperçu historique et archéologique, J. Vincent, 1997

Evolution historique du bourg des Epesses

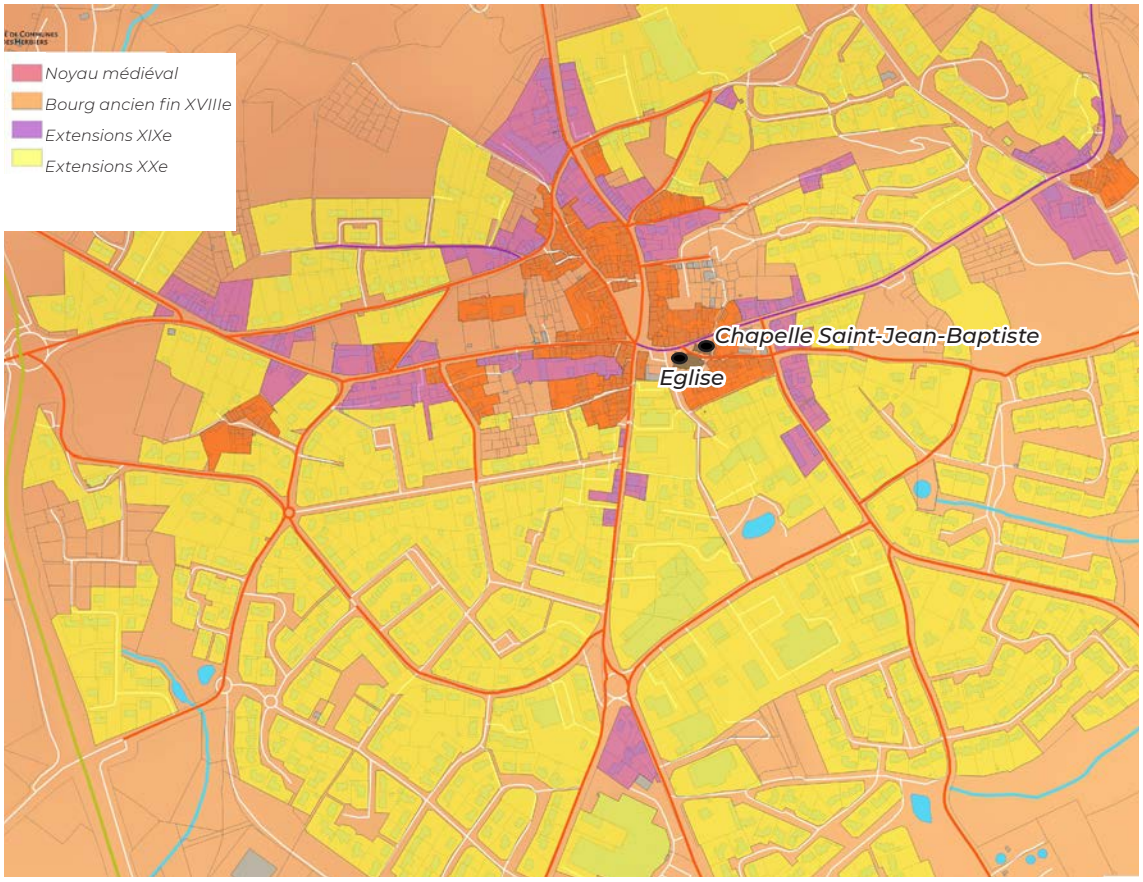

1.2 LES VESTIGES DU VIEUX CHÂTEAU

1.2.1 Localisation

Le Parc d'attraction du Puy du Fou se situe le long de la Départementale D27, entre les Herbiers et le bourg des Epesses.

Le vieux château du Puy du Fou se situe à l'intérieur du Parc du Puy du Fou, côté Sud-Est.

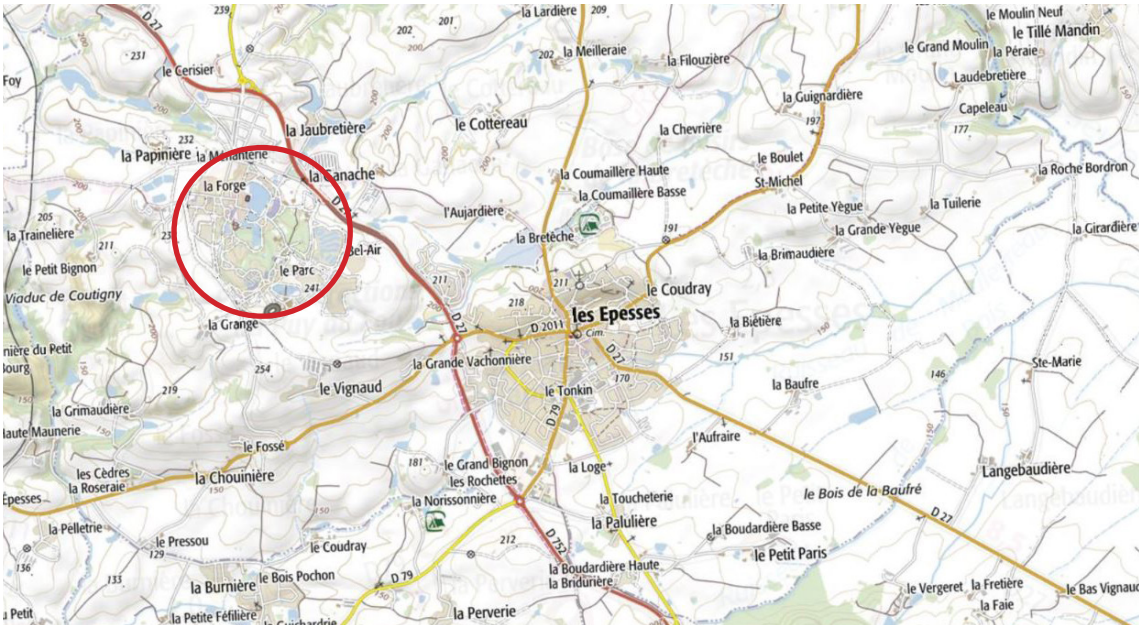

Les Epesses et le Puy du Fou (Source : Géoportail)

Le Puy du Fou et ses châteaux (Source : Géoportail)

1.2.2 Historique et description

Les recherches archéologiques des deux châteaux du Puy du Fou ont débutées en 1978 lors de la mise en place des premières installations liées à la Cinéscénie. Elles se sont poursuivies irrégulièrement au gré des impératifs liés au spectacle ou lors de travaux de restauration.

Le site du vieux château a dévoilé plusieurs périodes d'occupation :

- Préhistorique : mobilier datant des périodes mésolithique et néolithique,

- Antiquité : fossé d'évacuation gallo-romain,

- Moyen Âge : habitat défensif du XIe et XIIe siècles, hébergement du XIIIe siècle, vestiges du XIVe siècle.

Les vestiges de ce premier château fort médiéval de la seigneurie du Puy du Fou sont toujours visibles, à quelques centaines de mètres de l'actuel château Renaissance. Celui-ci, construit au Xe et XIe siècle, a certainement pris la place d'une ancienne motte castrale.

Ce château médiéval est détruit par les troupes anglaises pendant la Guerre de Cent Ans (vers 1430). Au début du XVIIe siècle, un château Renaissance est construit un peu plus au Nord.

Aujourd'hui les vestiges du château sont intégrés dans le Parc du Puy du Fou et servent de décor au spectacle des rapaces.

Source : Château du Puy du Fou, aperçu historique et archéologique, J. Vincent, 1997

Les vestiges du Vieux château et les gradins liés au spectacle des rapaces

Cadastre napoléonien - 1838 -
Vestiges du vieux château dans les boisements
(Source : archives départementales)

1.3 LE CHÂTEAU RENAISSANCE

1.3.1 Localisation

Le Parc d'attraction du Puy du Fou se situe le long de la Départementale D27, entre les Herbiers et le bourg des Epesses.

Le Château Renaissance du Puy du Fou se situe à l'intérieur du Parc du Puy du Fou, côté Nord-Ouest.

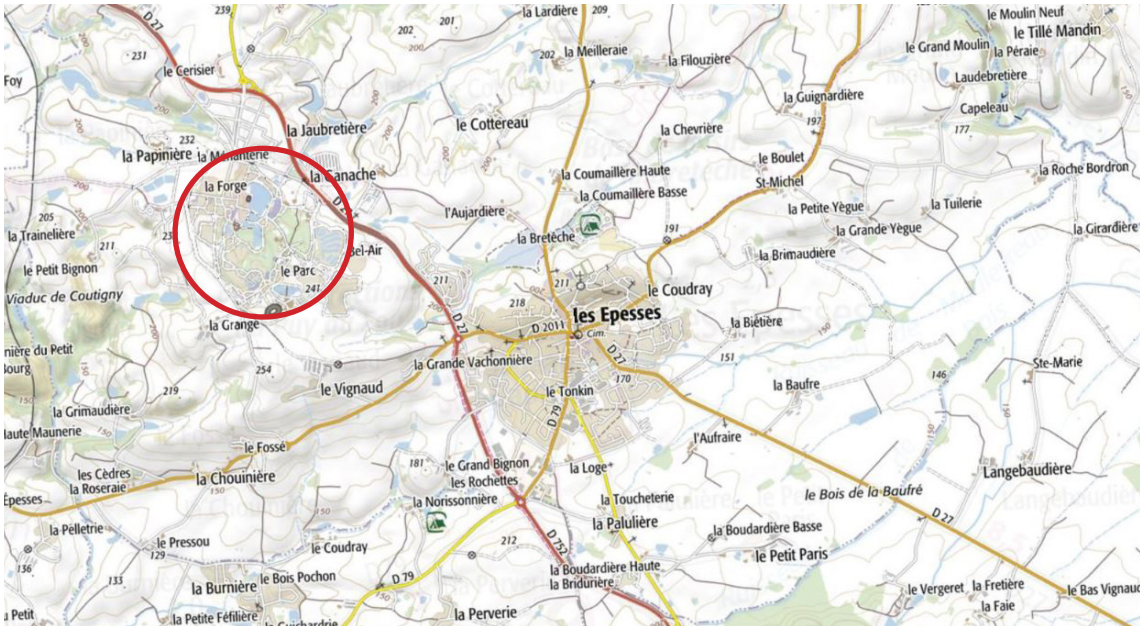

Les Epesses et le Puy du Fou (Source : Géoportail)

Le Puy du Fou et ses châteaux
(Source : Géoportail)

1.3.2 Historique et description

Le château médiéval ayant été détruit par les troupes anglaises pendant la Guerre de Cent Ans (vers 1430), le Roi Charles VII autorise Guyon, sire du Puy du Fou, à faire reconstruire et fortifier son château, en 1432.

Ce dernier en profite pour rebâtir un autre château défensif sur une autre partie de son domaine. De ce château ne subsistent que le bâtiment carré (à gauche en entrant dans la cour) flanqué de deux tours polygonales, le mur du bâtiment Sud et sans doute quelques substructions en sous-sol.

Au XVIe siècle (1540), François II du Puy du Fou entreprend la démolition du château fortifé et construit une nouvelle demeure à l'italienne. De cette époque datent le grand corps de logis (face à l'entrée) et son petit péristyle.

A la fin du siècle, Catherine de Laval (veuve de François II du Puy du Fou) continue les travaux et fait réaliser le grand escalier, le grand péristyle (la grande loggia) et la galerie des arcades (au Nord).

La famillle du Puy du Fou s'éteint au XVIIe siècle, faute de descendance. Mais avant sa mort, Gabriel du Puy du Fou est contraint de vendre le château et les terres en 1659, sous le coup d'une saisie judiciaire. Le domaine passe donc aux Boylesve. Il change ensuite plusieurs fois de propriétaires, par alliance ou par vente.

Cadastre napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)

Vestiges du château défensif du XVe siècle

Grand escalier et aile Nord du XVIe siècle - 2019

La commune des Epesses souffre, comme beaucoup de communes du bocage, des guerres vendéennes. Le château du Puy du Fou est incendié en 1794, et seule l'aile gauche (Nord) est épargnée par le feu.

En 1795 un nouveau régisseur, Gilles-Benoît Lelièvre s'installe dans l'aile Nord du château. Une maison bourgeoise est construite en 1796, nommée «maison du régisseur», à l'extrémité Sud du corps de logis.

En 1799, un tremblement de terre semble avoir endommagé une partie des bâtiments.

Gravure XIXe, baron de Wismes, 1845
(Source : archives départementales)

Les ruines de la façade Est, le péristyle - 2019

Les ruines du château au début du XXe siècle
(Source : archives départementales)

Au début du XIXe siècle, le domaine se transmet par alliance à M. de Belboeuf, puis aux de Quenetain. A partir de 1880 ils entreprennent d'importants travaux de restauration, avec l'aide de l'architecte nantais Fraboullet.

En 1940, le château est vendu aux enchères et adjugé à Maître Louis Savard, notaire à Bressuire. Ce dernier entreprend aussitôt quelques transformations : mise en eau de la prairie devant la terrasse, remise en valeur de la cour d'honneur, réfection du péristyle.

En 1977, le château est acheté par de département de la Vendée. Un vaste programme de restauration est engagé, lié essentiellement à son utilisation :
- à l'intérieur : écomusée de la Vendée
- à l'extérieur : toile de fond d'un spectacle de nuit (la Cinéscénie)

Source : Château du Puy du Fou, aperçu historique et archéologique, J. Vincent, 1997

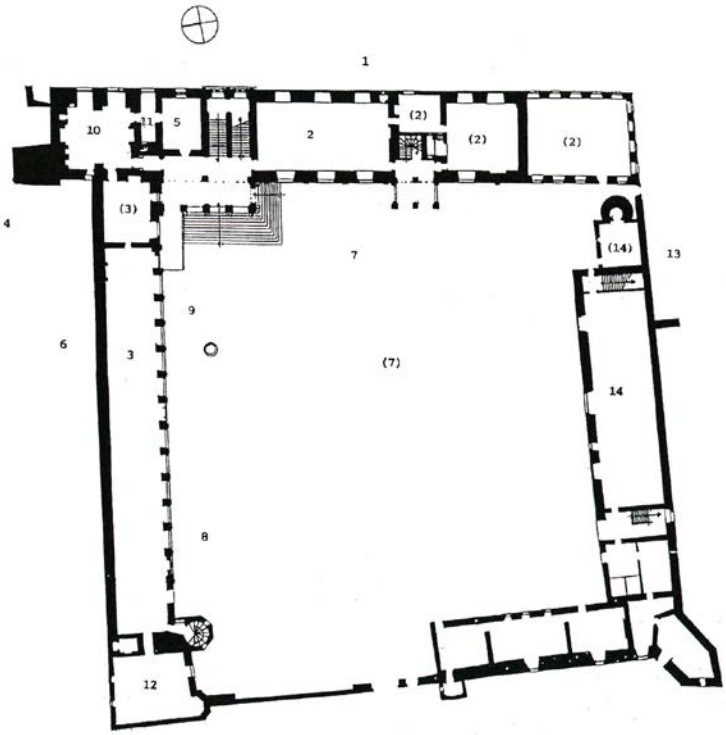

Divers	- Zone 0
Terrasse est	- Zone 1
Cuisines et sous-sol aile est	- Zone 2
Cave et sous-sol aile nord	- Zone 3
Extérieur N.E.	- Zone 4
Chapelle	- Zone 5
Extérieur Nord	- Zone 6
Cour Est (glacière)	- Zone 7
Cour N.O.	- Zone 8
Cour N.E.	- Zone 9
Salle des Gardes	- Zone 10
Sacristie	- Zone 11
Donjon	- Zone 12
Terasse sud	- Zone 13
Aile Sud	- Zone 14
Douves Sud et Ouest	- Zone 15
Jardin Renaissance	- Zone 16
Ancien étang	- Zone 17

Plan du château en 1978
(Source : Château du Puy du Fou, aperçu historique et archéologique, J. Vincent, 1997)

Le château et son plan d'eau dans les années 1970
(Source : archives municipales des Herbiers)

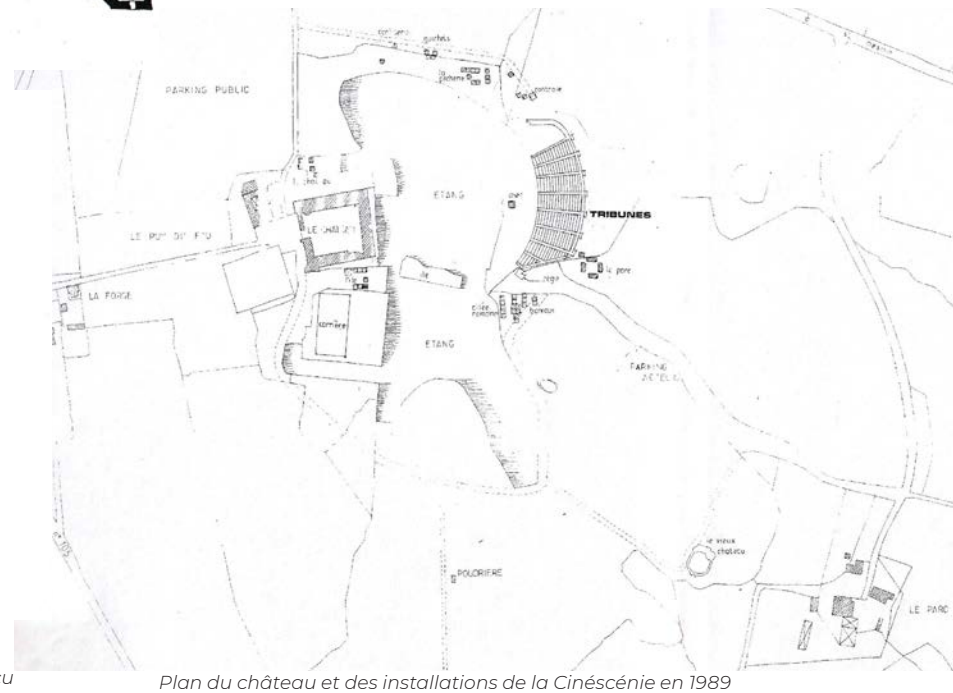

Plan du château et des installations de la Cinéscénie en 1989
(Source : Association du Puy du Fou, Denis Laming architecte)

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

Les vestiges du vieux Château sont classés au titre des monuments historiques par arrêté du 13 août 1986.

Le château Renaissance est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 15 janvier 1974. Cette protection concerne les façades et les toitures, y compris les parties en ruines et le grand escalier intérieur.

Lors de leur protection, ces monuments ont bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de leurs points les plus éloignés, conformément au Code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

1. Chemin périphérique du Parc, côté Sud-Ouest - haies bordant le Parc

2. Vue depuis le Nord-Est - Les toitures du château se laissent deviner en hiver

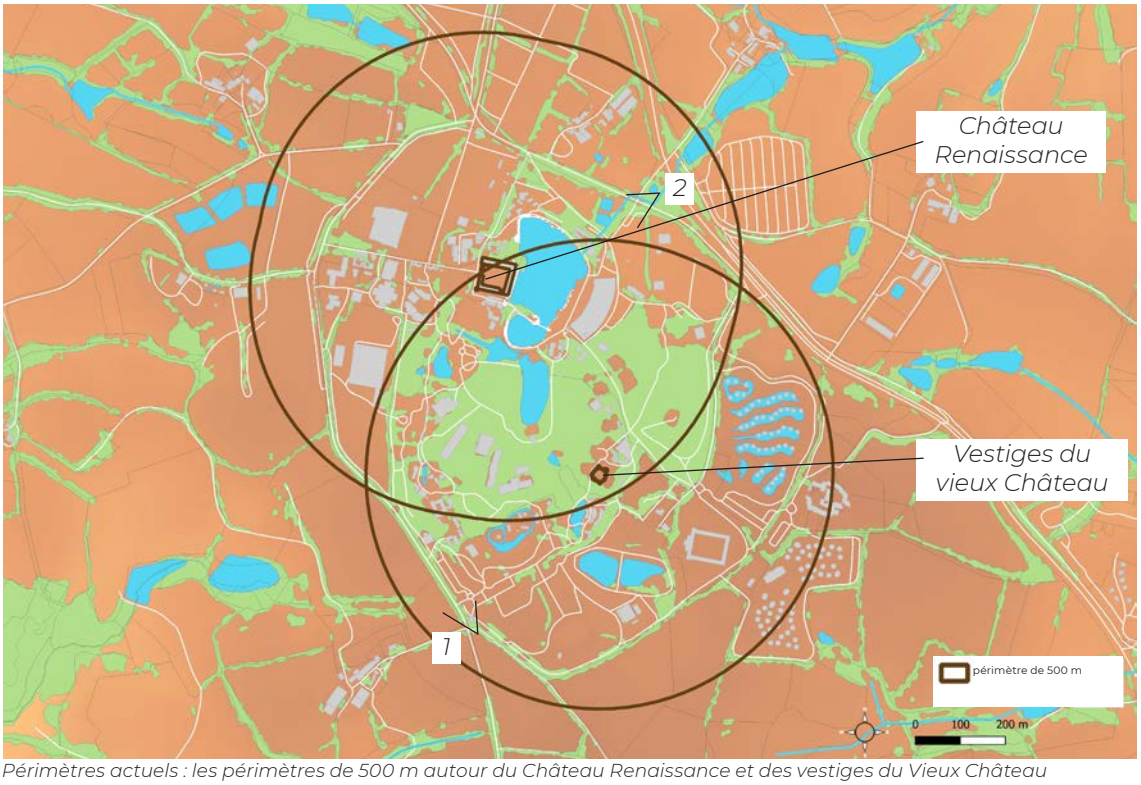

Périmètres actuels : les périmètres de 500 m autour du Château Renaissance et des vestiges du Vieux Château

2.2. **LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE**

Ces deux édifices sont relativement proches l'un de l'autre et sont inclus dans l'environnement boisé du Parc d'attraction du Puy du Fou. Ce dernier est totalement ceinturé de haies végétales qui dissimulent en grande partie les constructions du Parc.

Les vestiges du château médiéval sont de très faibles hauteurs et entourés d'un écrin d'arbres important. Seuls les gradins, implantés en périphérie des vestiges, se laissent deviner à travers les arbres, en période hivernal.

Le château Renaissance se situe dans un environnement plus ouvert, notamment du côté du plan d'eau à l'Est. Néanmoins, il reste relativement peu visible depuis des points de vue plus lointains ; seuls les toits sont perceptibles depuis la périphérie du Parc en hiver (voir photographie parge 13).

Les Périmètres Délimités des Abords, prennent donc en compte uniquement les abords immédiats des monuments. Pour le château Renaissance, les éléments historiques subsistant sont inclus dans le périmètre : allée Nord, carré en île au Sud (ancien jardin sur un îlot - voir cadastre napoléonien page 10) ; le plan d'eau côté Est est intégré en raison des vues et non d'un intérêt historique puisque ce dernier n'a été créé qu'en 1940.

Les Périmètres Délimités des Abords excluent les constructions et infrastructures récentes liées aux attractions du Parc, qui ne présentent ni intérêt historique ni intérêt architectural.

1. L'allée Nord du Château

2. Les toitures du château depuis l'étang Sud

3. Les gradins du château médiéval qui se devinent derrière les arbres

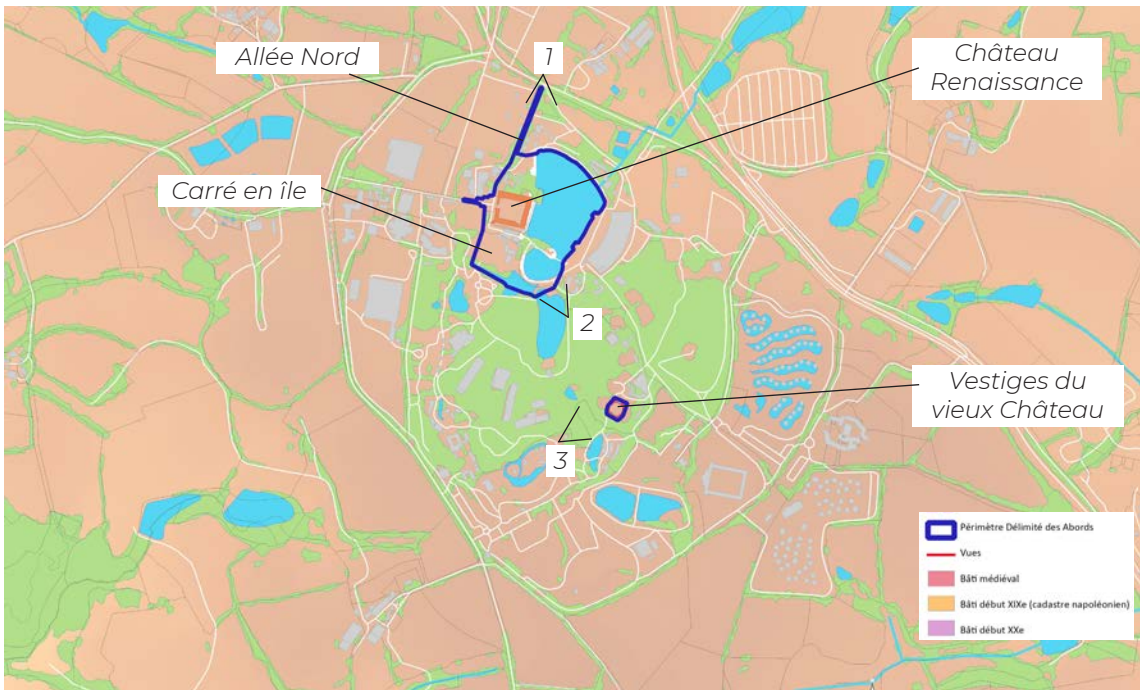

Proposition de Périmètres Délimités des Abords au regard de l'environnement des monuments

2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre la superposition des PDA et la modification engendrée par rapport aux périmètres de 500 m.

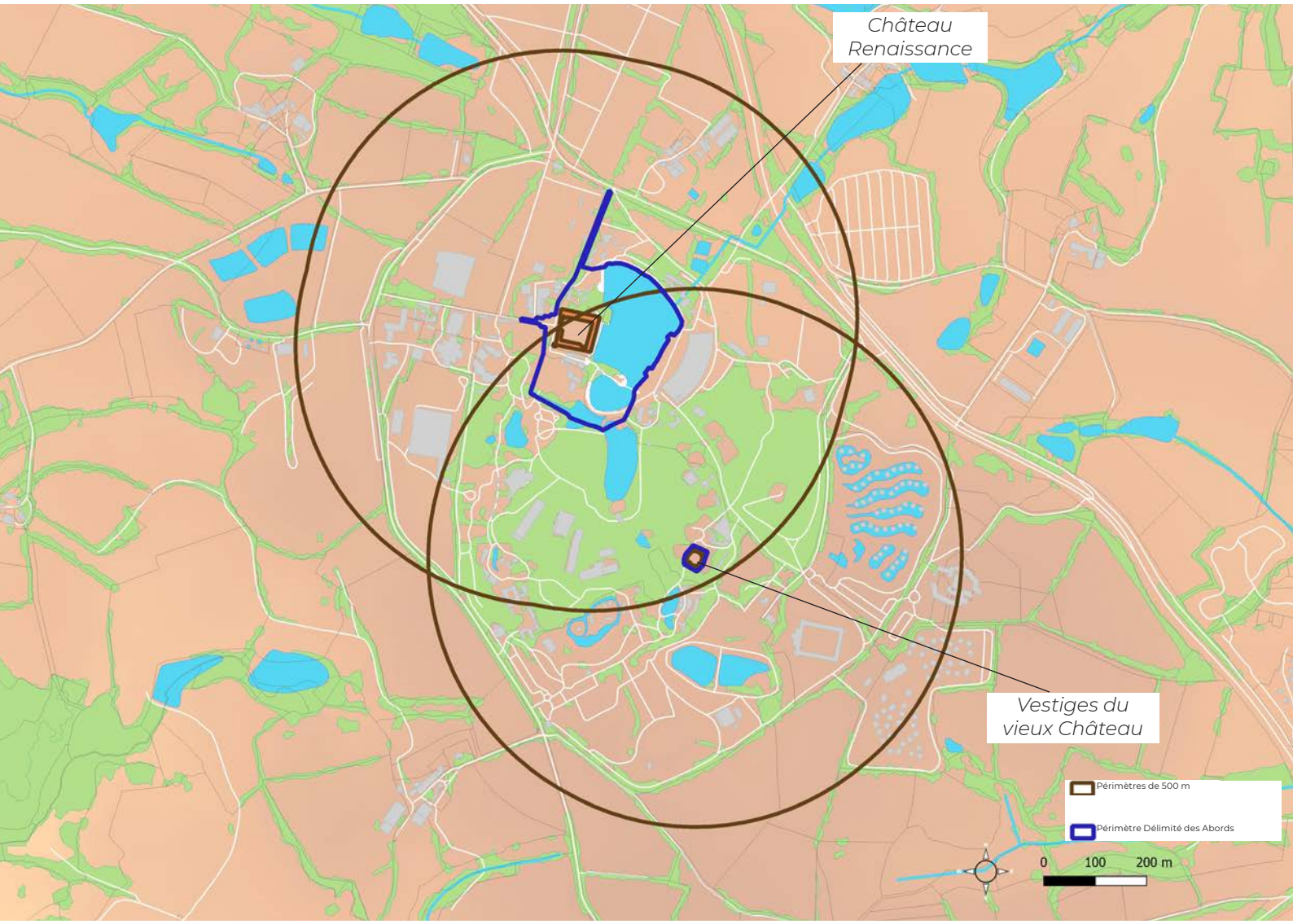

Les périmètres de 500 m autour des deux monuments et les PDA